La commission technique composée des conseillers suivants :

Guillaume Labouchère Patrick Uebelhart Jean-Marc Guibert Myriam Grandjean (1^{er} membre et rapporteur)

Absent: Marcel Brauch

S'est réunie le 1^{er} juillet 2014.

Remerciements:

La commission remercie vivement M. Rohrer, municipal et M. Laurent Sumi, chef du service de la population, de leur disponibilité et des informations et réponses fournies lors de cette séance.

Remarque préliminaire:

Il s'agit de la 2^{ème} réponse de la municipalité, suite au rejet de la 1^{ère} réponse (octobre 2013).

Mise en évidence des nouveautés :

Lors de cette commission, nous avons pu nous rendre compte avec satisfaction des nouveautés opérées sous l'égide de M. Rohrer, municipal nouvellement en fonction.

Sécurité:

- Un lundi par mois, des réunions sont fixées avec la gendarmerie.
- Des réunions « Sécurité Gare » sont organisées avec les CFF et les communes de Nyon et de Morges (environ toutes les 5 semaines).

Les opérations de gendarmerie se font à des heures plus appropriées (tôt le matin, au retour des fêtards).

- Suite de week-end mouvementé de mars 2014, couvrant le périmètre de la Place de la Gare jusqu'au Collège des Tuillières : des plaintes ont été déposées et la police a effectué son enquête. Cela a eu pour effet d'identifier les auteurs des déprédations et de ramener le calme.
- Evam : présence policière renforcée le matin, lors de l'ouverture du centre de jour des réfugiés, afin de prévenir les conflits entre communautés.
- Drogues : opération Strada (au niveau cantonal) a porté ses fruits.

Littering/tags:

- Des informations ont été données dans les écoles et lors de manifestations (par exemple, lors de l'inauguration du skate park).
- En projet : des informations se feront aussi à la gare. A noter : il y a moins de tags à la gare.
- La réponse au postulat de Mme Jeannette Waeber apporte également de plus amples précisions

SIR (société de surveillance):

Leur contrat a vu leur nombre d'heures augmenté dû notamment à plus de présence de leur part à la Plage et à en Ruyre.

Police Cantonale:

Le concept Police-Population perdure mais suscite peu de participation de la part des Glandois.

Contrôle de vitesse :

Un radar préventif a été régulièrement installé mais pas aussi souvent que désiré car celui-ci appartient à 100% au Canton.

Questions/réponses :

Q: Est-ce que le Conseil peut être informé suite aux réunions avec les CFF / la Police ?

R: La police est chatouilleuse. Il faut l'aval de M. Sauterel, porte-parole de la Police. Pas la possibilité d'informer directement (car contrat avec la police).

Q : Est-ce possible de nous donner l'état du rapport hebdomadaire sur la commune ?

R : Si les habitants font partie du concept Police-Population, ils reçoivent ces informations.

 \boldsymbol{Q} : Est-ce que des contrôles de police se font car il y a des mineurs dehors à 2h du matin ?

 \mathbf{R} : Oui. Un règlement stipule l'interdiction à tous mineurs de se trouver seuls dehors après 23h.

Q : Est-ce que la Commune peut acquérir un radar ?

R: Non, car nous n'avons pas de Police Municipale. (100% dépendant du Canton).

Q : Qu'en est-il de l'installation de caméras de surveillance à la gare ?

 ${f R}$: Pas d'installation prévue avant la rénovation de la gare, les CFF ne souhaitant pas devoir les déplacer avant et après les travaux prévus.

Q : Combien y a-t-il d'assistants de sécurité publique à Gland ?

R: il y en a 4. Ils ont peu de compétences. Ils ne sont pas armés et ne peuvent, par exemple, pas verbaliser un conducteur dans son véhicule en marche mais seulement à l'arrêt! Le politique travaille à changer la Loi pour donner plus de compétences aux assistants.

$\mathbf{Q}:$ Pouvez-vous confirmer que les habitants se plaignent mais ne portent que très rarement plainte ?

R: Oui, tout à fait. Il y a un décalage entre ce qui est dit à la presse et ce qui transparaît à travers le rapport hebdomadaire. Il faut que les gens n'aient pas peur de porter plainte afin qu'il n'y ait pas de zone de non droit.

Q: Concernant le littering, avons-nous moyen d'amender, comme d'autres communes le conçoivent/pratiquent déjà ?

 ${f R}$: Oui, un assistant de sécurité publique peut amender pour du littering. Il y a un article du règlement de police qui le permet.

Q : Est-ce qu'il y des contacts avec le Préfet concernant une éventuelle mise en place du CRPS (Conseils Régionaux de Prévention et Sécurité) ?

R: En ce qui concerne le District de Nyon, la mise en place d'un CRPS n'a pas encore été activée. La ville de Nyon a déjà un concept similaire mis en place. Le Préfet se déplace déjà dans des écoles. Par contre, la municipalité de Gland a pris contact avec la ville d'Echallens, qui a déjà un CRPS, afin de recueillir leur expérience.

Remarques et vœux de la commission :

La commission est consciente des difficultés à mettre en oeuvre une politique de sécurité adéquate. Elle rappelle cependant qu'il est nécessaire de faire preuve d'anticipation et de fermeté tout en permettant aux différents acteurs (police, municipalité, etc.) d'avoir une certaine marge de manœuvre dans le choix des outils.

Le changement d'attitude face à ce problème au sein de la municipalité est le bienvenu car une plus grande prise de conscience des problèmes actuels a eu lieu; la concrétisation des intentions doit être poursuivie.

La commission souhaite également qu'il y ait une communication plus active de la part de la municipalité en recevant lors des conseils communaux des informations officielles et non simplement par la presse comme dans 2 affaires récentes (interpellation de jeunes voyous ; bagarres et menaces au centre de jour pour requérants) contenues dans le rapport hebdomadaire de police afin de pouvoir informer leurs concitoyens de manière convenable sans laisser s'établir un sentiment d'impunité.

Conclusion:

Cette séance nous a permis de nous rendre compte des nouveautés opérées depuis fin 2013/début 2014. Les membres de la commission technique constatent une activation bienvenue de la part de la municipalité. L'effort doit être poursuivi.

Pour ces raisons, l'ensemble de la commission technique vous demande d'accepter la réponse de la municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère.

Pour la commission technique:

Guillaume Labouchère

Jean-Marc Guibert

Patrick Uebelhart

Myriam Grandjean

(1^{er} membre et rapporteur)

Marcel Brauch